

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1038

Artikel: Les affaires extérieures cantonales
Autor: Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1020808>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les affaires extérieures cantonales

Par les difficultés haletantes de la négociation européenne, les Suisses semblent redécouvrir la dimension de la politique extérieure. Certes elle n'a jamais été statique. La pratique de la neutralité n'était pas, antérieurement, un simple refus de «s'en mêler», mais en 1914 et dès 1933 un exercice difficile d'équilibre, voire d'équilibrisme européen. Pourtant la génération d'aujourd'hui, sans l'angoisse d'un péril physique extérieur, mesure, dans la banalité de la vie professionnelle, ce que seront — espoirs et craintes — les retombées des accords (ou des désaccords) de Bruxelles. Les paysans, les enseignants, les responsables des transports, les entrepreneurs, qui ne refait pas ses comptes ?

Mais le changement d'échelle crée aussi une aspiration centralisatrice. Comment être proche de ce pouvoir nouveau ? Comment obtenir, en passant par Bruxelles, ce qu'on ne peut espérer de Berne ? Or les causes de la mutation européenne agissent sur nous, sur notre espace, sur notre économie avant même que des traités internationaux en donnent la traduction diplomatique.

Par exemple, Jean-Philippe Leresche et Michel Bassand, dans un rapport de recherche de l'IREC arrivent à la conclusion que, de Genève à Montreux, une métropole polycentrique s'est mise en place, par dessus les frontières cantonales, communales et même nationales si l'on tient compte du Pays de Gex et de la partie septentrionale de la Haute-Savoie (Annemasse, St.-Julien, Cruseilles).

Cette métropole compte un million d'habitants; elle est de dimension européenne. Elle s'est constituée, à sa façon, dans le mouvement général de «métropolisation» de l'Europe.

Quelques signes de ce passage d'une simple juxtaposition, avec conquête par Genève du district de Nyon, à une véritable interpénétration: l'impression à Bussigny de la *Tribune de Genève*, le transfert de la Bourse de Lausan-

ne à Genève, l'amorce d'une collaboration sérieuse et non plus velléitaire sur le plan universitaire et médical, la cadence des liaisons ferroviaires, le déplacement des abattoirs de Genève à Lausanne, etc.

La vie, celle qui bat dans les veines de l'Europe, précède la mise en place des réformes politiques, chez nous aussi. Il est vain, on y a souvent songé, d'espérer mettre sur pied une structure politique régionale. Quels seraient ses pouvoirs ? Quelles seraient ses frontières ? Qui les contrôlerait ?

Il faut au contraire s'appuyer sur les institutions historiques, cantons et communes, et les rendre aptes à gérer le changement.

Ce sont eux qui détiennent les pouvoirs et les compétences utiles. Ce sont eux qui disposent de l'essentiel, les deux-tiers, des ressources publiques. Mais les cantons sont mal préparés pour une politique extérieure de collaboration intercantonale.

D'une part ils ne se sentent pas tenus d'aboutir; aucune nécessité ne les pousse, aucun délai ne les contraint. D'autre part, l'organisation des Conseils d'Etat et le compartimentage des tâches font que personne n'est responsable des relations extérieures; aucun magistrat n'en a une vue d'ensemble.

L'Europe a eu pour effet heureux que des préposés aux affaires européennes ont été nommés dans chaque canton romand. Mais il n'existe pas de préposés aux affaires intercantionales, et aucun magistrat — ce devrait être une fonction présidentielle — n'en a le suivi.

L'Europe, ce n'est pas seulement se préparer à déglutir tout l'acquis communautaire. C'est prendre aussi l'initiative. Si la métropole lémanique est un fait européen, comment la gérer efficacement ? Comment faire profiter l'arrière-pays de sa dynamique ?

Que les amicales deviennent des lieux de vraies négociations intercantionales.

AG